

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BOISSY-LE-CHATEL**

Le vingt trois novembre deux mil onze, à vingt heures, le Conseil Municipal, de la Commune de Boissy-le-Châtel, dûment convoqué le dix sept novembre deux mil onze s'est réuni sous la présidence de **Guy DHORBAIT**, Maire.

DATE DE CONVOCATION :
17.11.2011

DATE D’AFFICHAGE :
28.11.2011

Nombre de membres :

- En exercice : 21
- Présents et représentés : 17
- Votants : 17

Étaient présents : Guy DHORBAIT, Jean-Jacques DECOBERT, Jean-Pierre CASTELLANI, Barbara DELAFOSSE, Claude GUILBERT, Jean-Michel WETZEL, Chantal CANALE, Jean-Pierre DELOISY, Brigitte VALLEE, Céline BERTHELIN, Jean-Claude BOURGOGNE, Geneviève CAIN, Alain LETOLLE, Sylvie CHAMPENOIS, Serge DONY, Laurence BREE.

Absent représenté : Daniel BEDEL représenté par Jean-Pierre DELOISY

Absents excusés : Armanda FALCO ABRAMO, Alexandra DELAUNAY, José RUIZ, Thomas HENDRICKX-LEGUAY.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques DECOBERT

La taxe locale d'équipement (TLE) sera remplacée par la taxe d'aménagement communal à compter du 1^{er} mars 2012.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants :

Le conseil municipal :

- décide d'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

**TAUX DE LA TAXE
D'AMENAGEMENT
COMMUNAL**



Boissy-le-Châtel, le 28 novembre 2011

Le Maire,

Guy DHORBAIT
Guy DHORBAIT

